

OAP Metz-Nord – Ilot Cassin

Localisation et contexte

L'îlot Cassin se situe dans le quartier de Metz-Nord, entre la rue de la Patrotte et l'avenue de Thionville. Il s'agit d'un secteur sur lequel la Ville de Metz intervient au niveau foncier depuis de nombreuses années.

A. Programmation

Vocation

L'ensemble de la zone est ciblé pour développer de l'habitat.

Typologies et densités

La zone se situe dans l'enveloppe urbaine et permet de requalifier d'anciennes friches.

Des logements individuels et/ou groupés (maisons en bande, intermédiaires) et des logements collectifs sont souhaités.

Mixité sociale

L'ensemble des opérations réalisées, sans distinction entre elles, doit permettre de répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de l'Eurométropole de Metz.

Phasage

Un phasage est possible dès lors que les opérations projetées ne débouchent pas sur la création de délaissés inconstructibles et d'impasses définitives.

B. Aménagements paysagers et environnement

Aménagements paysagers

Les îlots à créer seront végétalisés. Les essences seront choisies dans le registre local. Il conviendra d'éviter les haies monospécifiques et privilégier le mélange d'essences.

Formes urbaines, architecture, patrimoine

La réalisation du programme nécessite la démolition de plusieurs bâtiments existants.

Gestion des eaux pluviales

Voir les principes généraux.

Energie

Les toitures-terrasses ou plates sont admises sous réserve d'être végétalisées et/ou d'être le support pour l'installation de panneaux solaires.

Risques

Le site est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vallée de la Moselle.

C. Accessibilité, desserte et stationnement

Accès et voiries

La réalisation de l'opération doit permettre un bouclage entre l'avenue de Thionville et la rue Cassin. La création d'impasse est interdite.

La voirie à créer peut prendre la forme d'une zone de rencontre permettant son partage entre les différents types d'usagers.

Déplacements doux

Les trottoirs liés aux nouvelles voiries à aménager permettront des déplacements doux sécurisés, le cas échéant. La création d'une liaison douce vers la rue de la Patrotte est imposée.

Stationnement

Voir les principes généraux.

Transports en commun

Les stations Mettis « Georges Bernanos et René Cassin » se situent à proximité du périmètre de projet.



Programmation

-  Périmètre de l'OAP*
-  Habitat
-  Bâtiment à démolir

Aménagements paysagers et environnement

-  Voie ferrée existante
-  Alignement d'arbres à préserver, renforcer ou à créer

Accessibilité, desserte et stationnement

-  Carrefour sécurisé à aménager
-  Arrêt de transport en commun existant
-  Voirie structurante/primaire existante
-  Voirie structurante/primaire à créer
-  Liaison douce (piétons, vélos) à créer
-  Ligne de transport en commun existante

*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.
Sources : DGF/PElab, 07/10/2020 - PLUs communaux Metz Métropole ; Orthophoto, 2018, IGN/Région rand Est/GéograndEst | Réal. : Groupe Citadia, 2022